

RÉSUMÉ

Ross C. Dumoulin
Arbitre/médiateur
2065 avenue Balharrie
Ottawa, Ontario
K1G 1G2

Téléphone : (613) 523-6244
Télécopieur : (613) 523-6717
Courriel: r.dumoulin@rogers.com

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION

2001, 2002, 2003, 2004, 2007, 2008 et 2009:

Formation pour arbitres, médiateurs de sports: ateliers, conférences au sujet du système de règlement de différends sportifs donnés par le Centre pour le Sport et la Loi, par ADRsportRED et par le Centre de règlement des Différends Sportifs du Canada.

1991: Arbitrator Development Program donné par le Ministère du Travail de l'Ontario. Inscrit sur la liste d'arbitres selon la *Loi des Relations du Travail*.

Formation pour médiateurs, enquêteurs: Education Relations Commission.

1989: Intensive Trial Advocacy Workshop donné par Osgoode Hall, Toronto.

1982: Reçu au barreau de l'Ontario.

1981: Stage en droit.

1980: Baccalauréat en droit (LL.B.), Université Queen's.
Formation axée sur le droit du travail, le droit administratif, le litige et la plaidoirie.

1976: Baccalauréat avec honneurs en littérature française et anglaise, Université d'Ottawa. Palmarès du Doyen.

Bilingue.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 1991:

Arbitre de sports et en droit du travail et **médiateur** bilingue.

Nommé par le Centre canadien pour le Sport et la Loi, par ADRsportRED et par le Centre de règlement des Différends Sportifs du Canada comme **arbitre unique** pour entendre et décider des différends sportifs.

Nommé par le Ministre du Travail de l'Ontario comme **arbitre unique** pour entendre et décider des griefs entre employeurs et syndicats selon la *Loi des Relations de travail* de l'Ontario.

Nommé par Ressources humaines et Développement Canada comme **arbitre unique** pour entendre et décider des griefs entre employeurs et syndicats et des plaintes de congédiement injuste selon le *Code canadien du Travail*.

Choisi mutuellement par organisations sportives et athlètes comme **arbitre unique de sports** et par employeurs et syndicats sous juridiction provinciale ou fédérale comme **arbitre unique en droit du travail** ou comme **président de comités d'arbitrage**.

Recherches pour, et développement de Cours et atelier d'arbitrage de griefs pour représentants patronaux et syndicaux. Instructeur du Cours à l'Université Carleton, Ottawa, pour le Gouvernement Fédéral et au privé

Choisi mutuellement par employeurs et syndicats comme **médiateur** de griefs référés à l'arbitrage.

Nommé par le Centre fédéral de gestion de conflits en milieu de travail du Ministère de la justice du Canada comme **médiateur** ou **enquêteur** d'accusations de harcèlement.

1982 à 1991:

Avocat, Ministère de la justice du Canada et Société canadienne des postes:

Fonctions:

1. Représentation aux auditions d'arbitrage devant les arbitres nommés dans les conventions collectives ou selon le *Code canadien du travail* et devant le Conseil des relations de travail de la fonction publique.
2. Négociation d'ententes relatives à des griefs référés à l'arbitrage.
3. Recherches, opinions écrites, conseils relatifs aux questions de droit du travail: interprétation des conventions collectives, des lois, droits de la personne.
4. Représentation comme conseiller aux négociations de nouvelles conventions collectives, rédaction des articles et consultation.
5. Représentation devant le Conseil canadien des relations de travail et le Tribunal canadien des droits de la personne.
6. Représentation lors de requêtes de bref d'évocation devant la Cour d'appel fédérale et al Cour suprême de l'Ontario.

1980, 1981 et 1987 à 1991:

Choisi par l'Alliance de la fonction publique du Canada et par l'Hôpital Général d'Ottawa pour agir comme leur **représentant** au sein de tribunaux d'arbitrage.

1980, 1981:

Stagiaire en droit pour Maître William G. D. McCarthy, avocat, Ottawa.

1978, 1979:

***Représentant, griefs et arbitrage*, Alliance de la fonction publique du Canada:**

Fonctions:

1. Représentation de l'Alliance et de plaignants devant le Conseil des relations du travail de la fonction publique.
2. Négociation d'ententes avec le Conseil du Trésor touchant les griefs référés à l'arbitrage.
3. Recherches et préparation de plaidoiries pour requêtes à la Cour fédérale du Canada.
4. Conseils au sujet de problèmes d'interprétation et d'application des conventions collectives et suggestions de modifications désirées.
5. Conseils aux Présidents locaux concernant les effets de décisions arbitrales.